

Jeu « Un Noël pour de Vrai »

Article 1 : La société Brice SAS, dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS Lille Métropole sous le numéro 312 560 584 organise du 7 au 25 décembre 2015, un jeu intitulé «**Un Noël pour de Vrai**», sur Facebook (<https://www.facebook.com/BriceOfficiel>) et Twitter (https://twitter.com/Brice_Officiel)

Article 2 : L'opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à Monaco et en Belgique à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. Brice se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Une seule participation sur Facebook et sur Twitter et par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail) est autorisée pendant toute la durée du jeu

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Brice se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 4 : Pour participer,

- Sur le site Facebook : Pour participer au jeu, les participants devront se connecter au jeu à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/BriceOfficiel/app/686891414744918/>

- Répondre à 5 questions
- Remplir le formulaire de contact (Civilité, Nom, Prénom et E-mail)
- Accepter le règlement

- Sur Twitter : Poster un Tweet en citant @Brice_Officiel et le Hashtag #NoëlPourDeVrai

10 gagnants seront tirés au sort par huissier de justice parmi l'ensemble des participants sur Facebook et Twitter.

Article 5 : Les dotations sont les suivantes :

- 1er rang : Un weekend (2 jours/1 nuit) à d'une valeur de 1400€. Le séjour comprend :
 - Le transport Aller/Retour en 2^{ème} classe, par train ou en classe économique par avion.
 - 1 aller/retour en taxis de la gare/aéroport à l'hôtel, d'une valeur approximative de 100€
 - 2 pass « Paris Visite 2 jours » valable sur le réseau francilien d'une valeur de 38€
 - L'hébergement pendant 1 nuit dans l'hôtel MamaShelter à Paris, sous réserve de disponibilité, d'une valeur de 245€ + petit-déjeuner
 - 1 repas (hors boissons) au restaurant MamaShelter, d'une valeur de 120€
 - Un coaching mode, pour une personne, par un(e) styliste Brice
 - Un look BRICE d'une valeur de maximale de 250€

- 2ème au 5ème rang : un casque Major II de la marque Marshall d'une valeur de 99,90€
- 6ème au 10ème rang : une carte cadeau BRICE d'une valeur de 25€.

Les cartes cadeau seront valables un an à compter de leur date d'émission par BRICE et pourront être utilisées dans tous les magasins BRICE de France Métropolitaine et sur www.brice.fr.

Ces dotations ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange.

Elles sont nominatives et ne pourront être attribuées à d'autres personnes que celles identifiées lors de l'inscription au jeu.

Article 6 : Les gagnants seront avertis au plus tard le 8 janvier 2016 par flemoan@brice.fr

Les lots seront expédiés au plus tard le 29 janvier 2016.

La société Brice ne saurait être tenue responsable en cas d'adresse incomplète ou erronée transmise par le gagnant.

Article 7: La société Brice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 8 : Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook ou Twitter. En conséquence aucune information transmise par les participants à BRICE ne sera communiquée à Facebook ou Twitter.

Article 9: Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 10 :

Le présent règlement est déposé à la SCP Warlop, Millois, Spatari huissiers de justice à Tourcoing (59200), 6 rue Faidherbe Il est susceptible d'être modifié par simple avenant publié sur le site www.brice.fr et déposé au sein de l'étude.

Il pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple à :

BRICE SAS
Jeu « Un Noël pour de Vrai » - Service Clients
152 Avenue Alfred Motte
BP 565
59060 ROUBAIX CEDEX

Le coût de cet envoi sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur (un remboursement par personne).

Article 11 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Brice Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@brice.fr

Article 12 : Autorisations : Les gagnants autorisent la société organisatrice à communiquer sur quelque support que ce soit et ce pour une durée limitée à un an après le tirage au sort, sur le nom, prénom et dotations des gagnants.